



RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

110, rue Sainte-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6

Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060 Courriel : RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca

Agence du revenu du Canada Numéro d'agrément : 1203231 Régie des rentes du Québec Numéro d'enregistrement : 38001

**Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e)
de la Loi de l'impôt sur le revenu**

PARTIE 2 – CESSIONNAIRE

1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevons les biens, nous les porterons au crédit du participant du régime mentionné à la section C de la partie 1
2. Le régime est agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nom du cessionnaire : **Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes**

Nom de la personne autorisée

Signature de la personne autorisée

Date

PARTIE 3 – CÉDANT (N'émettez pas de feuillet T4RSP ni de feuillet T4RIF pour le montant transféré.)

**Veillez, s.v.p., émettre le chèque au nom de Desjardins Sécurité financière et y inscrire le nom du rentier.
Faire parvenir le chèque et le formulaire à l'attention du Comité de retraite du RRFS-GCF à l'adresse ci-dessus.**

1. Nous avons transféré _____ \$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie 1 au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.

2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la Loi ? Oui Non Sans objet

3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REÉR? Oui Non Sans objet

4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REÉR auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé? Oui Non Sans objet

Époux ou conjoint de fait

Nom de famille

Prénom

NAS

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les _____ \$ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) _____. Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés. Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant

Nom de la personne autorisée

Numéro de téléphone

Signature de la personne autorisée

Date

PARTIE 4 – RÉCEPTION PAR LE CESSIONNAIRE (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)

Nous avons reçu _____ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie 1 et, s'il y a lieu, de la partie 3.

Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Nom du cessionnaire

Signature de la personne autorisée

Date